

eCH-0093 – Processus départ / arrivée

Nom	Processus départ / arrivée
eCH- nombre	eCH-0093
Catégorie	Norme
Stade	Implémenté
Version	3.0
Statut	Remplacé
Date de décision	2018-11-28
Date de publication	2019-01-17
Remplace version	- 2.0
Condition préalable	-
Annexes	eCH-0093-3-0.xsd
Langues	Allemand (original), français (traduction)
Auteurs	Steimer Thomas, Office fédéral de la justice thomas.steimer@bj.admin.ch Stingelin Martin, Stingelin Informatik, martin.stingelin@stingelin-informatik.com
Éditeur / distributeur	Association eCH, Mainaustrasse 30, case postale, 8034 Zurich T 044 388 74 64, F 044 388 71 80 www.ech.ch / info@ech.ch

Condensé

Le présent document explicite les processus ainsi que les informations de changement d'état correspondantes des départs et des arrivées dans une commune, et qui doivent être utilisées pour le flux d'informations électronique entre les services des habitants concernés.

Table des matières

1	Introduction	4
1.1	Statut.....	4
1.2	Champ d'application	4
2	Principes	5
2.1	Notation	5
2.2	Principes généraux	5
2.3	Processus pour l'échange d'annonces	5
2.4	Données à fournir	6
2.4.1	Données obligatoires par annonce	6
2.4.2	Indication des identificateurs pour les personnes	6
2.4.3	Indication des relations.....	6
3	Spécification	6
3.1	Processus	6
3.1.1	Processus en cas d'annonce directe entre les services des habitants (domicile principal)	6
3.1.1.1	Processus partiel Départ.....	7
3.1.1.2	Processus partiel Arrivée	7
3.1.2	Processus pour la justification et l'annulation du domicile secondaire	7
3.1.2.1	Processus partiel Justification de domicile secondaire	8
3.1.2.2	Processus partiel Annulation de domicile secondaire.....	8
3.2	Annonces d'événements	8
3.2.1	Départ.....	9
3.2.1.1	Personne – moveOutPerson.....	9
3.2.1.2	Destination – destination.....	12
3.2.1.2.1	Renseignements concernant la commune d'arrivée – moveOutReportingDestination	12
3.2.1.3	Extension – extension.....	13
3.2.2	Arrivée	13
3.2.2.1	Personne – moveInPerson.....	13
3.2.2.2	Commune d'annonce – hasMainResidence	14
3.2.3	Décès.....	14
3.2.4	Annonces d'événements domicile secondaire	15
3.2.5	Permis de domicile secondaire – secondaryResidencePermit.....	15
3.2.5.1	Personne ayant un domicile secondaire – secondaryResidencePermitPerson	16

3.2.5.2	Destination de domicile secondaire – secondaryResidencePermitDestination	19
3.2.6	Arrivée au domicile secondaire – moveInSecondaryResidence	19
3.2.6.1	Domicile secondaire – secondaryResidence	20
3.2.7	Départ du domicile secondaire – moveOutSecondaryResidence	20
4	Sécurité	21
5	Exclusion de responsabilité - droits de tiers	21
6	Droits d'auteur	21
	Annexe A – Références & bibliographie.....	22
	Annexe B – Collaboration & vérification	22
	Annexe C – Abréviations & glossaire.....	23
	Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente	23
	Annexe E – Liste des figures.....	23
	Annexe F – Liste des tableaux	24
	Annexe G – Dépendances	24
	Annexe H – Figures.....	25

25

Remarque

En vue d'une meilleure lisibilité et compréhension, seul le genre masculin est utilisé pour la désignation des personnes dans le présent document. Cette formulation s'applique également aux femmes dans leurs fonctions respectives.

1 Introduction

1.1 Statut

Remplacé: Le document a été remplacé par une nouvelle version plus récente. Son utilisation reste encore possible, mais il est recommandé d'appliquer la dernière version.

1.2 Champ d'application

Les services des habitants sont légalement chargés de tenir les registres d'habitants et de signaler aux organismes d'administration les données modifiées et enregistrées concernant l'état civil. Le présent document décrit :

- le processus d'échange d'annonces des départs et arrivées respectifs entre les services des habitants concernés,
- les motifs prévus pour le signalement,
- les données qui sont à transmettre selon les évènements correspondants.

Le présent document **n'aborde pas** les cas problématiques et cas spéciaux, comme par exemple :

- une personne emménage dans une autre commune que celle qu'elle a indiquée dans son annonce de départ de commune.
- une personne déménage sans avoir déclaré son changement de domicile
- la commune d'arrivée refuse d'inscrire une personne qui emménage
- la commune de départ refuse de désinscrire une personne qui déménage

Cette norme part du fait que des cas spéciaux comme ceux-ci doivent être jusqu'à présent traités manuellement. Par conséquent, ces cas ne seront pas abordés ici.

En outre, le mode de traitement varie selon les communes. Dans certaines communes l'acceptation définitive des personnes peut uniquement avoir lieu après que toute une série de conditions préalables ont été remplies, tandis que d'autres communes préfèrent inscrire définitivement les personnes tout de suite, quitte, le cas échéant, à annuler ultérieurement l'inscription. La norme proposée laisse ainsi une marge de manœuvre permettant aux communes différentes façons de procéder.

Le présent document **n'aborde pas** les informations de changement d'état qui sont déjà décrites dans la norme eCH-0020.

Seules les données présentes dans

- les normes de base eCH-0011, eCH-0044 et eCH-0021 seront prises en compte

2 Principes

2.1 Notation

Les directives présentes dans ce document sont indiquées selon la terminologie de [RFC2119]. Ce faisant, les expressions suivantes, apparaissant en LETTRES MAJUSCULES en tant que mots, possèdent les significations suivantes

IMPÉRATIF : Le responsable doit impérativement appliquer l'objectif concerné.

RECOMMANDÉ: Le responsable peut, en cas de raisons pertinentes, renoncer à appliquer l'objectif concerné.

FACULTATIF: Le responsable est libre de choisir d'appliquer ou non l'objectif concerné.

2.2 Principes généraux

En ce qui concerne l'annonce d'évènements relevant du domaine des services des habitants, il faut observer les principes suivants :

- **[IMPÉRATIF]**, l'arrivée comme le départ doivent être signalés via les évènements.
- **[IMPÉRATIF]**, chaque annonce doit uniquement contenir les données concernant une personne.
- **[RECOMMANDÉ]**, en cas d'annonce commune de plusieurs personnes juridiquement liées, les différentes annonces de personne doivent être regroupées au moyen de eCH-0058.
- **[IMPÉRATIF]**, les caractéristiques d'identification doivent toujours être indiquées.
- **[IMPÉRATIF]**, en principe, dans le cas des attributs, il faut toujours indiquer la valeur après l'évènement. Les faits divergents sont conservés de façon explicite auprès des annonces d'évènement correspondantes.
- **[IMPÉRATIF]**, toutes les informations connues doivent être livrées avec l'évènement même lorsque l'élément correspondant est facultatif.
- **[IMPÉRATIF]** un élément facultatif ne doit pas être livré vide. Si l'information n'est pas connue, l'élément facultatif ne doit pas être transmis.
Exemple validité pour la catégorie d'étranger.
- **[IMPÉRATIF]**, les annonces de déménagement, qui concernent un même foyer, doivent être marqués comme allant ensemble au moyen de la même identification d'évènement administratif eCH-0058:headerType:businessProcessID.
- **[IMPÉRATIF]**, lors de la transmission des annonces de déménagement (départ/ arrivée) en provenance d'eDéménagement – reconnaissable au préfixe «EDÉMÉNAGEMENT» dans la businessProcessID -, il faut transmettre la businessProcessID depuis eDéménagement.

2.3 Processus pour l'échange d'annonces

Les processus détaillés sur le niveau d'application pour la transmission et l'utilisation des annonces d'évènement sont décrits dans [eCH-0058].

2.4 Données à fournir

2.4.1 Données obligatoires par annonce

Chaque annonce d'évènement doit être fournie avec des informations de caractère général. Parmi ces informations générales, on peut notamment citer la date de l'évènement ainsi que les mentions de blocage. Les informations de caractère général sont décrites dans [eCH-0058].

2.4.2 Indication des identificateurs pour les personnes

En ce qui concerne les annonces d'évènement de «identifiants de personnes selon eCH-0044», ce sont toujours **toutes** les caractéristiques d'identification qui sont comprises. Ceci vaut particulièrement pour les caractéristiques : **nom, prénom (s), sexe et date de naissance**.

2.4.3 Indication des relations

Lors de l'annonce d'évènements, il faut indiquer toutes les relations envers d'autres personnes qui sont pertinentes au vu du contexte de l'annonce correspondante.

Si, dans chacune des descriptions des motifs d'annonce, on parle de «relation à «xyz», alors tous les attributs nécessaires sont toujours concernés. Ce faisant, les données d'identification de la personne concernée peuvent être faites

soit

par l'indication des caractéristiques d'identification (attributs clé)

soit

par l'indication d'une adresse de domicile complète.

3 Spécification

3.1 Processus

3.1.1 Processus en cas d'annonce directe entre les services des habitants (domicile principal)

Le graphique ci-dessous représente le processus pour l'échange des annonces de départ et d'arrivée entre les services des habitants concernés, ainsi que les annonces d'évènement en résultant. La description est suivie d'une représentation des mêmes processus sous forme de diagramme BPMN. Le cas de décès n'est pas présenté ci-dessous étant donné que dans de tels cas, une annonce ne se fait que pour les communes de résidence secondaire dans la mesure où ils en existent.

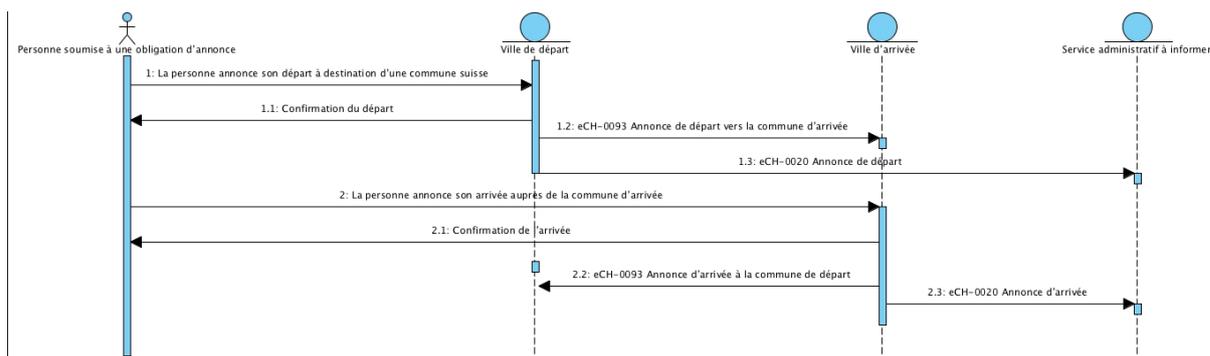


Figure 1: Diagramme UML concernant le processus départ/arrivée (version de plus grandes dimensions en annexe)

3.1.1.1 Processus partiel Départ

La personne se désinscrit auprès du service des habitants de sa commune actuelle.

[IMPÉRATIF] Concernant le départ, si le lieu de destination indiqué (commune d'arrivée) est une commune suisse, alors le service des habitants le signale à la commune d'arrivée concernée, une fois le départ entièrement clôturé.

Les données contenues dans l'annonce de départ sont présentées au chapitre **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.**

[RECOMMANDÉ] Dans le cas où d'autres organismes d'administration doivent être informés du départ, alors la commune de départ doit les en informer au moyen des annonces d'évènement eCH-0020 correspondantes.

3.1.1.2 Processus partiel Arrivée

La personne s'inscrit auprès du service des habitants de la commune d'arrivée.

[IMPÉRATIF] Si la personne vient d'une autre commune suisse, alors son arrivée définitive doit être signalée par la commune d'arrivée à la commune de départ.

Les données contenues dans l'annonce d'arrivée sont présentées au chapitre **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.**

[RECOMMANDÉ] Dans le cas où d'autres organismes d'administration doivent être informés de l'arrivée, alors la commune de départ doit les en informer au moyen des annonces d'évènement eCH-0020 correspondantes.

3.1.2 Processus pour la justification et l'annulation du domicile secondaire

Le graphique suivant présente le processus pour l'échange des annonces dans le contexte du domicile secondaire entre la commune du domicile principal et la commune du domicile secondaire.

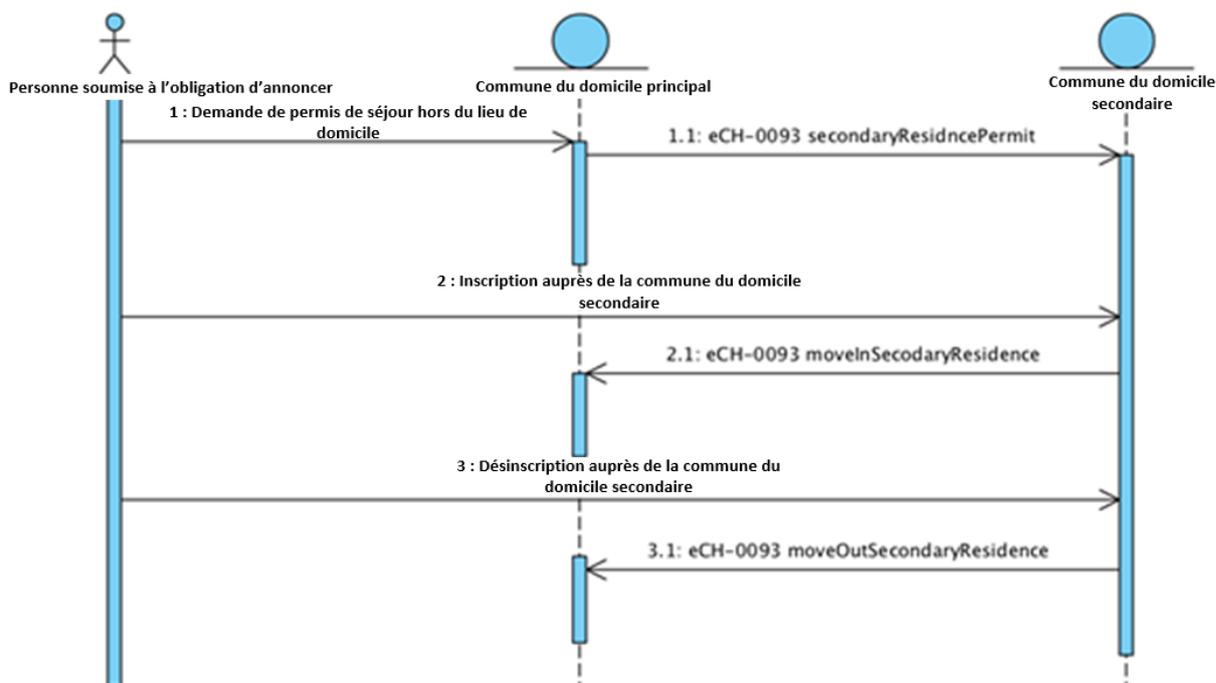


Figure 2: Processus dans le contexte du domicile secondaire

3.1.2.1 Processus partiel Justification de domicile secondaire

La personne soumise à l'obligation d'annoncer se manifeste auprès du service des habitants de la commune du domicile principal et demande un «permis de séjour hors du lieu de domicile» afin de justifier d'un domicile secondaire dans une autre commune.

La commune du domicile principal notifie la commune du domicile secondaire de l'autorisation au moyen de l'annonce «permis pour domicile secondaire». Pour connaître les données figurant dans l'annonce, se reporter au chapitre 3.2.5.

La personne soumise à l'obligation d'annoncer s'inscrit auprès du service des habitants de la commune du domicile secondaire.

La commune du domicile secondaire notifie la commune du domicile principal de la justification du domicile secondaire au moyen de l'annonce «Arrivée domicile secondaire». Pour connaître les données figurant dans l'annonce, se reporter au chapitre 3.2.6.

3.1.2.2 Processus partiel Annulation de domicile secondaire

La personne soumise à l'obligation annonce au service des habitants de la commune du domicile secondaire son intention d'annuler le domicile secondaire.

La commune du domicile secondaire notifie la commune du domicile principal de l'annulation du domicile secondaire au moyen de l'annonce «Départ domicile secondaire». Pour connaître les données figurant dans l'annonce, se reporter au 3.2.7.

3.2 Annonces d'événements

Dans la mesure où les spécifications suivantes, ainsi que dans les documents indiqués en annexe, ne mentionnent pas explicitement une norme de base déterminée pour un élément, alors ce sont les définitions selon eCH-0011 qui sont applicables.

3.2.1 Départ

Préfixe moveOut

Description de l'événement:

La commune de départ annonce le départ à la commune d'arrivée indiquée comme étant le lieu de destination par la personne qui déménage.

Données de l'événement

Les informations suivantes concernant la personne qui déménage doivent être transmises lorsque l'événement se produit:

- Personne (impératif) – moveOutPerson, voir chapitre 3.2.1.1
- Destination (impératif) – destination, voir chapitre 3.2.1.2
- Extension (facultatif) – extension, voir chapitre 3.2.1.3

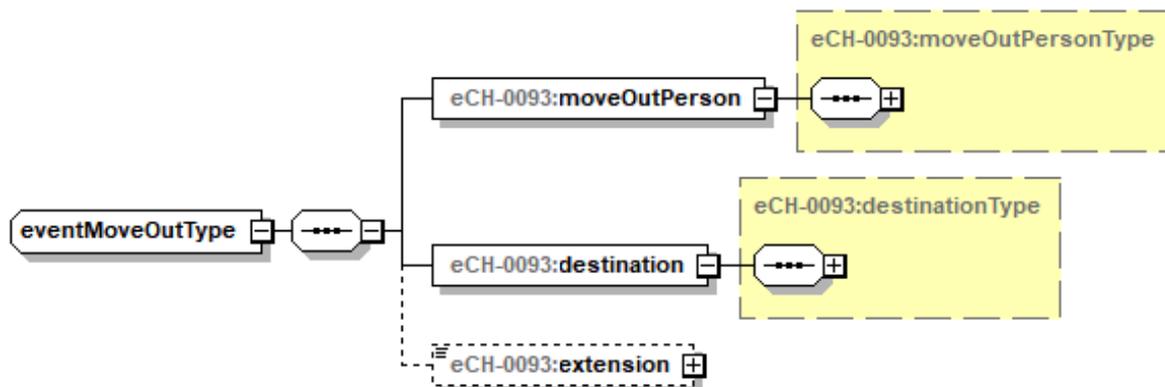


Figure 3: eventMoveOutType

3.2.1.1 Personne – moveOutPerson

Les renseignements détaillés concernant les différents types de données sont décrits dans les normes de base [eCH-0044], [eCH-0011] et [eCH-0021].

Données de l'événement

Les informations transmises sont les suivantes:

- Identificateurs de personne (impératif) – personIdentification, voir eCH-0044:personIdentificationType
- Renseignements sur le nom (impératif) – nameData, voir eCH-0011:nameData
- Renseignements sur la naissance (impératif) – birthData, voir eCH-0011:birthData
- Renseignements complémentaires sur la naissance (facultatif) – birthAddonData, voir eCH-0021:birthAddonData
- Renseignements sur la nationalité (impératif) – nationalityData, voir eCH-0011:nationalityData

- Adresse postale (facultatif) – addressForService, voir eCH-0011:contactDataType
- Renseignements sur la religion (facultatif) – religionData, voir eCH-0011:religionDataType
- Renseignements sur l'état civil (impératif) – maritalData, voir eCH-0011:maritalDataType
- soit
 - Renseignements sur le lieu d'origine (impératif, multiple) – placeOfOrigin, voir eCH-0011:placeOfOriginType
- soit
 - Catégorie d'étrangers (impératif) – residencePermitData, voir eCH-0011:residencePermitDataType
- Renseignements complémentaires sur la personne (facultatif) – personAdditionalData, voir eCH-0021:personAdditionalData
- Renseignements concernant l'activité professionnelle (facultatif) – jobData, voir eCH-0021:jobDataType
- Relation d'état civil (facultatif) – maritalRelationship, voir eCH-0021:maritalRelationshipType
- Relation parentale (facultatif, multiple) – parentalRelationship, voir eCH-0021:parentalRelationshipType
- Relation sur le droit de protection de l'enfant et de l'adulte (facultatif, multiple) – guardianRelationship, voir eCH-0021:guardianRelationshipType
- Renseignements sur l'obligation de service militaire (facultatif) – armedForcesData, voir eCH-0021:armedForcesDataType
- Renseignements sur l'obligation de service de protection civile (facultatif) – civilDefenseData, voir eCH-0021:civilDefenceDataType
- Renseignements sur l'obligation de service de défense/feu (facultatif) - fireServiceData, voir eCH-0021:fireServiceDataType
- Renseignements sur l'assurance-maladie (facultatif) – healthInsuranceData, voir eCH-0021:healthInsuranceDataType
- Accords matrimoniaux et/ou successoraux (facultatif) - matrimonialInheritanceArrangementData, voir eCH-0021:matrimonialInheritanceArrangementDataType
- Mentions de blocage (facultatif) – lockData, voir eCH-0021:lockDataType
- domicile secondaire (facultatif, multiple) – secondaryResidence, voir eCH-0007:swissMunicipalityType

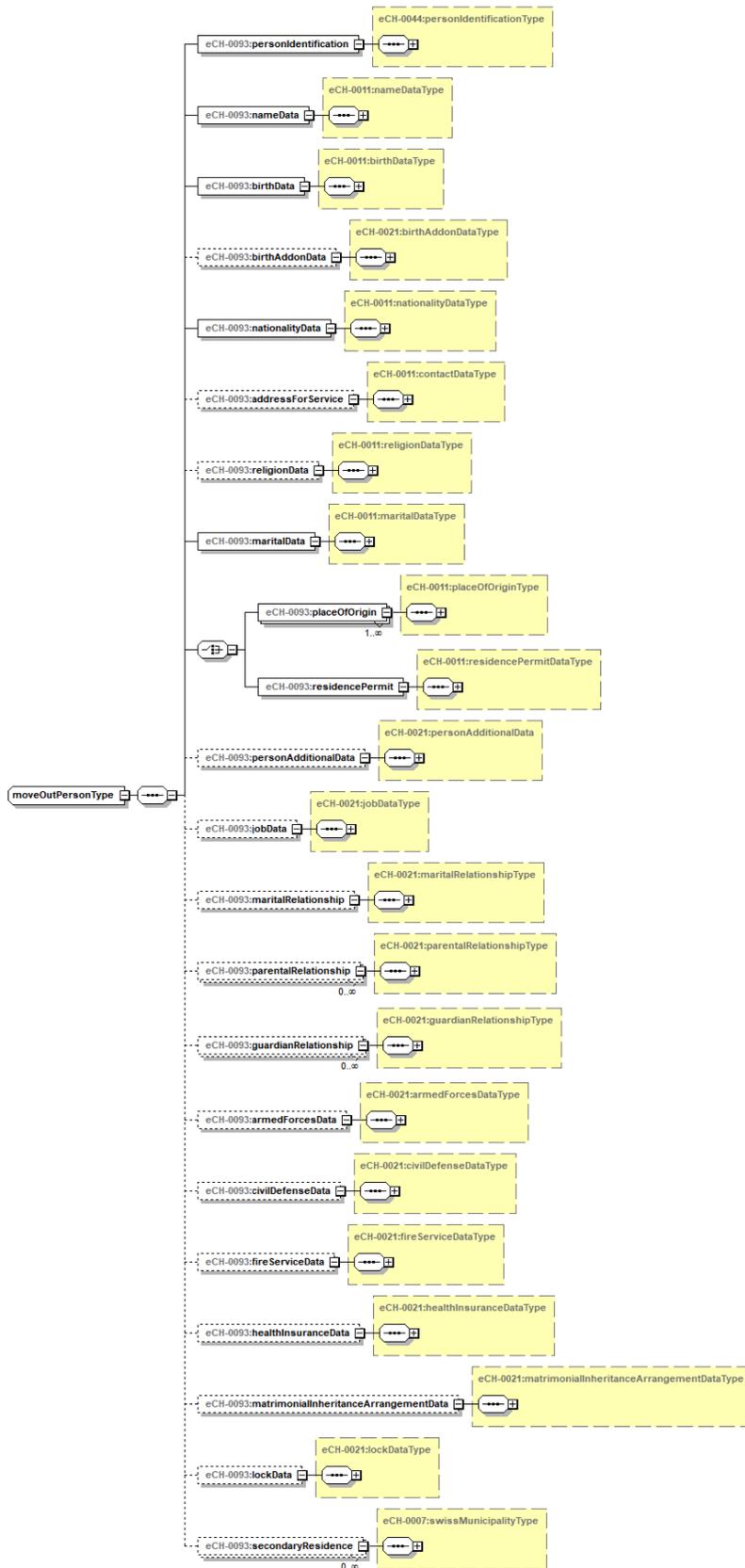


Figure 4: moveOutPersonType (version de plus grandes dimensions en annexe)

3.2.1.2 Destination – destination

Renseignements concernant l'arrivée.

Données de l'événement

Les informations transmises sont les suivantes:

- Renseignements concernant la commune d'arrivée (impératif) – moveOutReportingDestination, voir chapitre 3.2.1.2.1

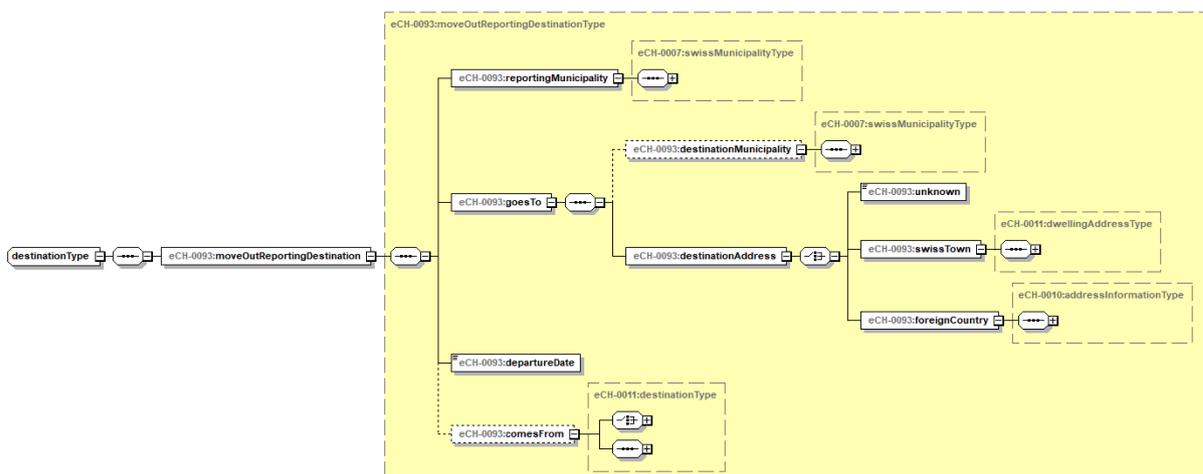


Figure 5: destinationType

3.2.1.2.1 Renseignements concernant la commune d'arrivée – moveOutReportingDestination

Renseignements concernant la commune d'arrivée.

Données de l'événement

Les informations transmises sont les suivantes:

- Commune d'annonce (impératif) – reportingMunicipality, voir eCH-0007:swissMunicipalityType
- Commune d'arrivée (facultatif) – destinationMunicipality, voir eCH-0007:swissMunicipalityType
- Adresse d'arrivée (impératif) – destinationAddress

inconnue (impératif) – unknown

ou

Commune suisse (impératif) – swissTown, voir eCH-0011:dwellingAddressType

ou

Etranger (impératif) – foreignCountry, voir eCH-0010:addressInformationType

- Date de départ (impératif) – departureDate, xs:date
- Localité d'arrivée(facultatif) – comesFrom, voir eCH-0011:destinationType

3.2.1.3 Extension – extension

Point d'extension pour la transmission de données spécifiques au canton, qui ne sont pas définies de manière explicite dans la norme.

[IMPÉRATIF] L'utilisation doit être réglée entre les partenaires d'interface.

3.2.2 Arrivée

Préfixe moveln

Description de l'événement:

La commune d'arrivée annonce à la commune de départ que l'arrivée a bien eu lieu.

Données de l'événement

Les informations suivantes concernant la personne arrivée doivent être transmises lorsque l'événement se produit.

- Personne (impératif) – movelnPerson, voir chapitre 3.2.2.1
- Commune d'annonce (impératif) – hasMainResidence, voir chapitre **Fehler!**
Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.
- Extension (facultatif) – extension, voir chapitre 3.2.1.3

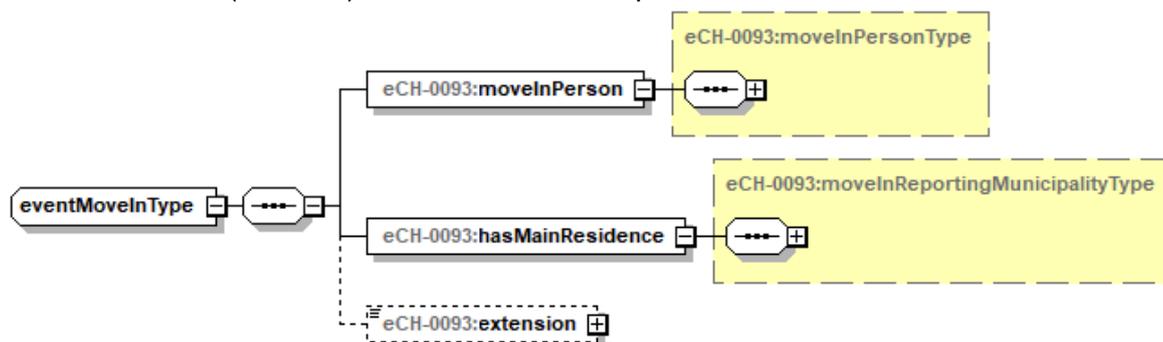


Figure 6: eventMoveInType

3.2.2.1 Personne – movelnPerson

Pour de plus amples renseignements sur „personIdentification“, se reporter à la norme [eCH-0044].

Données de l'événement

Les informations transmises sont les suivantes:

- Identificateurs de personne (impératif) – personIdentification, voir eCH-0044:personIdentificationType

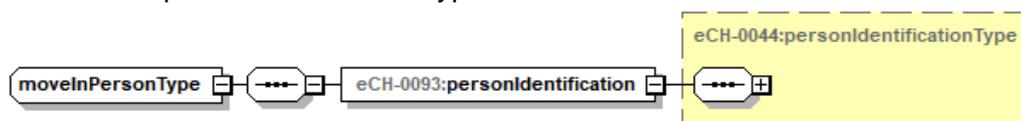


Figure 7: movelnPersonType

3.2.2.2 Commune d'annonce – hasMainResidence

Les renseignements détaillés concernant les différents éléments sont visibles dans les normes de base [eCH-0007] et [eCH-0011].

Données de l'événement

Les informations transmises sont les suivantes:

- Commune d'annonce (impératif) – reportingMunicipality, voir eCH-0007:swiss-Municipality
- Date d'arrivée (impératif) – arrivalDate
- Localité d'arrivée(facultatif) – comesFrom, voir eCH-0007:swissMunicipalityType
- Adresse du domicile (impératif) – dwellingAddress

inconnue (impératif) – unknown

ou

Commune suisse (impératif) – swissTown, voir eCH-0011:dwellingAddressType

ou

Etranger (impératif) – foreignCountry, voir eCH-0010:addressInformationType



Figure 8: moveInReportingMunicipalityType

3.2.3 Décès

Préfixe death

Description de l'événement: information des communes du domicile secondaire connues concernant le décès d'une personne inscrite au registre.

Données de l'événement

Lorsque l'évènement se produit, les informations suivantes concernant la personne décédée doivent être transmises aux communes de résidence secondaire:

- Personne (impératif) – deathPerson, voir eCH-0044:personIdentificationType
- Date de décès (impératif) – dateOfDeath
- Extension (facultatif) – extension, voir chapitre 3.2.1.3

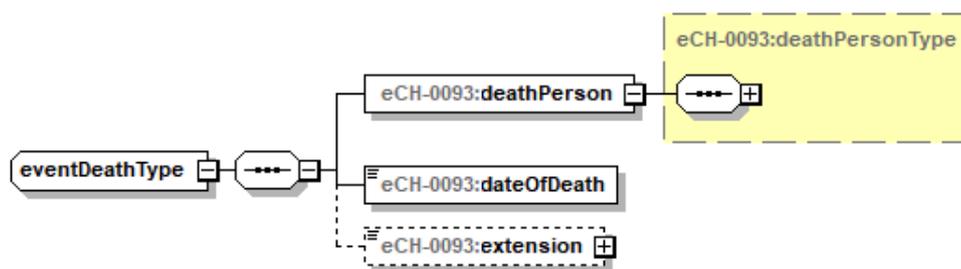


Figure 9: eventDeathType

3.2.4 Annonces d'événements domicile secondaire

Dans l'optique de l'eDéménagement, les processus Justification de domicile secondaire et Annulation de domicile secondaire sont essentiels au bon déroulement du traitement électronique des processus relatifs au domicile secondaire. La présente norme s'abstient délibérément de fournir trop d'explications parfois complexes et importantes dans le contexte de ces processus. Elle se contente de définir les annonces pouvant être échangées en lien avec ces processus en question.

3.2.5 Permis de domicile secondaire – secondaryResidencePermit

Préfixe secondaryResidencePermit

Description de l'événement: la commune du domicile principal envoie à la commune du domicile secondaire le «permis de séjour hors du lieu de domicile» afin que la commune du domicile secondaire puisse inscrire la personne ayant un domicile secondaire dans son registre.

Données de l'événement

Les informations transmises sont les suivantes:

- Personne ayant un domicile secondaire (impératif) – secondaryResidencePermitPerson, voir chapitre 3.2.5.1
- Destination du domicile secondaire (impératif) – secondaryResidencePermitDestination, voir chapitre 3.2.5.2
- Permis de domicile secondaire valide à partir de (impératif) – secondaryResidencePermitValidFrom
- Permis de domicile secondaire valide jusqu'à (facultatif) – secondaryResidencePermitValidTill
- Extension (facultatif) – extension, voir chapitre 3.2.1.3

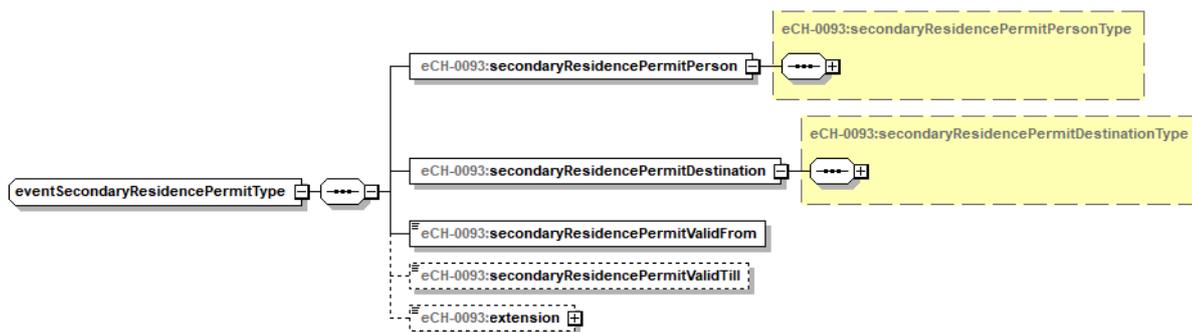


Figure 10: eventSecondaryResidencePermitType

3.2.5.1 Personne ayant un domicile secondaire – secondaryResidencePermitPerson

Données de l'événement

Les informations transmises sont les suivantes:

- Identification de personne (impératif) – personIdentification, voir eCH-0044:personIdentificationType
- Renseignements sur le nom (impératif) – nameData, voir eCH-0011:nameDataType
- Renseignements sur la naissance (impératif) – birthData, voir eCH-0011:birthDataType
- Renseignements complémentaires sur la naissance (facultatif) – birthAddonData, voir eCH-0021:birthAddonDataType
- Nationalité (impératif) – nationalityData, voir eCH-0011:nationalityDataType
- Adresse pour les prestations de service (facultatif) – addressForServices, voir eCH-0011:contactDataType
- Renseignements sur la religion (facultatif) – religionData, voir eCH-0011:religionDataType
- Renseignements sur l'état civil (impératif) – maritalData, voir eCH-0011:maritalDataType
- Soit
 - Lieu d'origine (impératif, multiple) – placeOfOrigin, voir eCH-0011:placeOfOriginType
 - soit
 - Catégorie d'étrangers (impératif) – residencePermit, voir eCH-0011:residencePermitDataType
- Renseignements complémentaires sur la personne (facultatif) – personAdditionalData, voir eCH-0021:personAdditionalData
- Renseignements sur la profession (facultatif) – jobData, voir eCH-0021:jobDataType
- Relation d'état civil (facultatif) – maritalRelationship, voir eCH-0021:maritalRelationshipType
- Relation parentale (facultatif, multiple) – parentalRelationship, voir eCH-0021:parentalRelationshipType

- Relation sur le droit de protection de l'enfant et de l'adulte (facultatif, multiple) – guardianRelationship, voir eCH-0021:guardianRelationshipType
- Renseignements sur le service militaire (facultatif) – armedForcesData, voir eCH-0021:armedForcesDataType
- Renseignements sur le service de protection civile (facultatif) – civilDefenseData, voir eCH-0021:civilDefenseDataType
- Renseignements sur l'obligation de défense/service du feu (facultatif) – fireServiceData, voir eCH-0021:fireServiceDataType
- Renseignements sur l'assurance-maladie (facultatif) – healthInsuranceData, voir eCH-0021:healthInsuranceDataType
- Accords matrimoniaux et/ou successoraux (facultatif) – matrimonialInheritanceArrangementData, voir eCH-0021:matrimonialInheritanceArrangementDataType
- Mentions de blocage (facultatif) – lockData, voir eCH-0021:lockDataType
- Domicile secondaire (facultatif, multiple) – secondaryResidence, voir eCH-0007:swissMunicipalityType

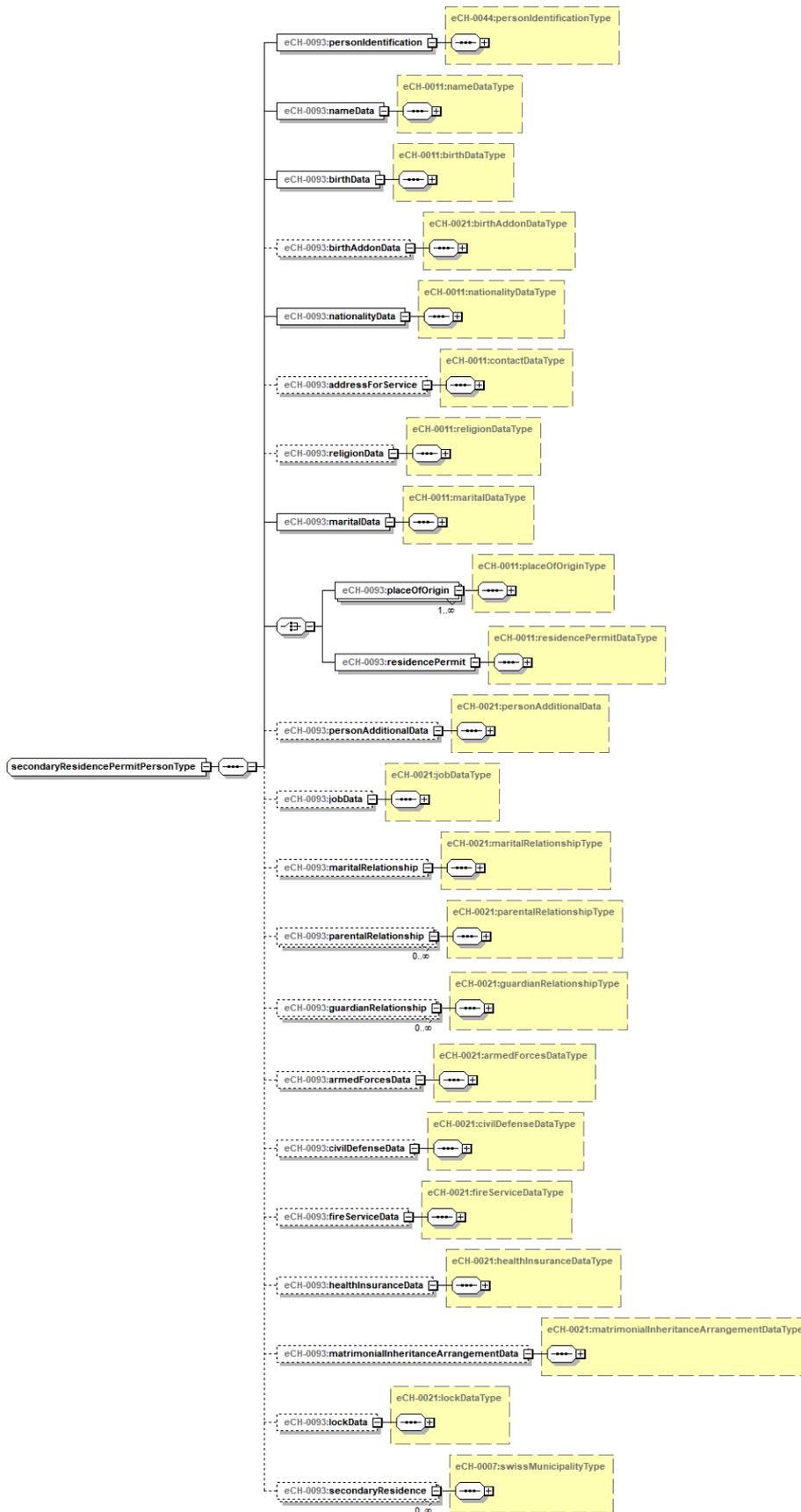


Figure 11: secondaryResidencPermitPersonType (version de plus grandes dimensions en annexe)

3.2.5.2 Destination de domicile secondaire – secondaryResidencePermitDestination

Données de l'événement

Les informations transmises sont les suivantes:

- Commune d'annonce (impératif) – reportingMunicipality, voir eCH-0007:swissMunicipalityType
- Destination (impératif) – goesTo
 - Commune de destination (facultatif) – swissMunicipality, voir eCH-0007:swissMunicipalityType
 - Adresse de destination (impératif) – destinationAddress, voir eCH-0011:dwellingAddressType

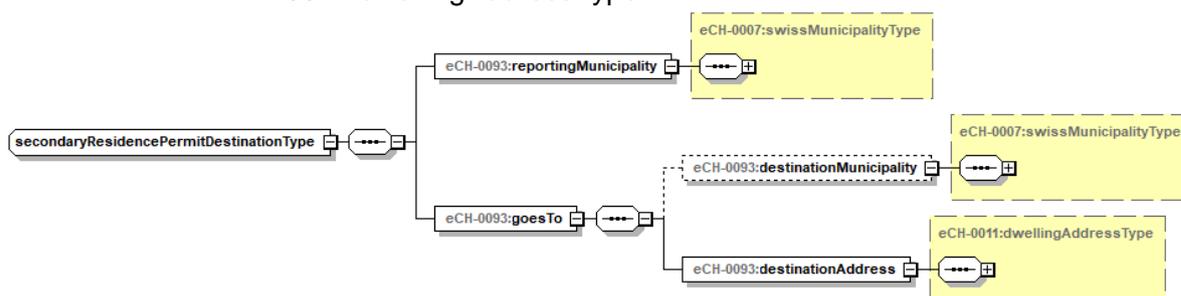


Figure 12: secondaryResidencePermitDestinationType

3.2.6 Arrivée au domicile secondaire – moveInSecondaryResidence

Préfixe moveInSecondaryResidence

Description de l'événement: la commune du domicile secondaire envoie à la commune du domicile principal une confirmation que la personne ayant un domicile secondaire a bien inscrite au registre.

Données de l'événement

Les informations transmises sont les suivantes:

- Personne (impératif) – moveInSecondaryPerson, voir eCH-0044:personIdentificationType
- Domicile secondaire (impératif) – secondaryResidence, voir chapitre 3.2.6.1
- Extension (facultatif) – extension, voir chapitre 3.2.1.3

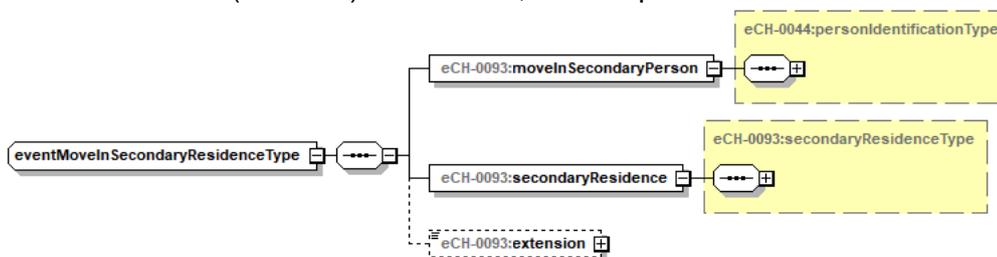


Figure 13: eventMoveInSecondaryResidenceType

3.2.6.1 Domicile secondaire – secondaryResidence

Données de l'événement

Les informations transmises sont les suivantes:

- Commune d'annonce (impératif) – reportingMunicipality, voir eCH-0007:swiss-MunicipalityType
- Date d'arrivée (impératif) – arrivalDate
- Adresse du domicile (impératif) – dwellingAddresss, voir eCH-0011:dwellingAddressType

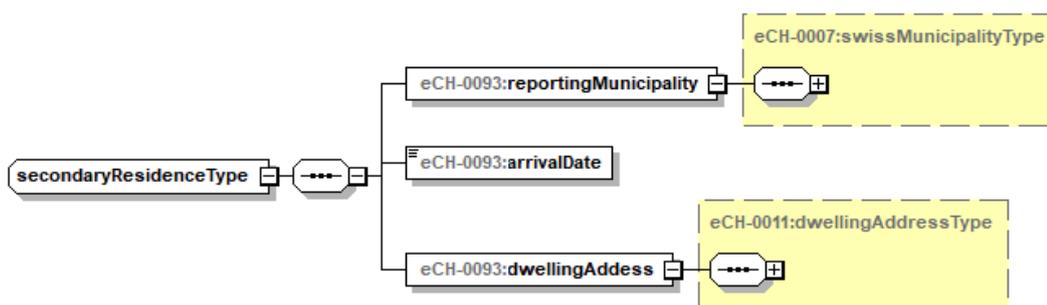


Figure 14: secondaryResidenceType

3.2.7 Départ du domicile secondaire – moveOutSecondaryResidence

Préfixe moveOutSecondaryResidence

Description de l'événement: la commune du domicile secondaire envoie à la commune du domicile principal une confirmation que la personne a annulé son domicile secondaire.

Données de l'événement

Les informations transmises sont les suivantes:

- Personne (impératif) – moveOutSecondaryPerson, voir eCH-0044:personIdentificationType
- Date de départ (impératif) – departureDate
- Commune d'annonce (impératif) – reportingMunicipality, voir eCH-0007:swiss-Municipality
- Extension (facultatif) – extension, voir chapitre 3.2.1.3

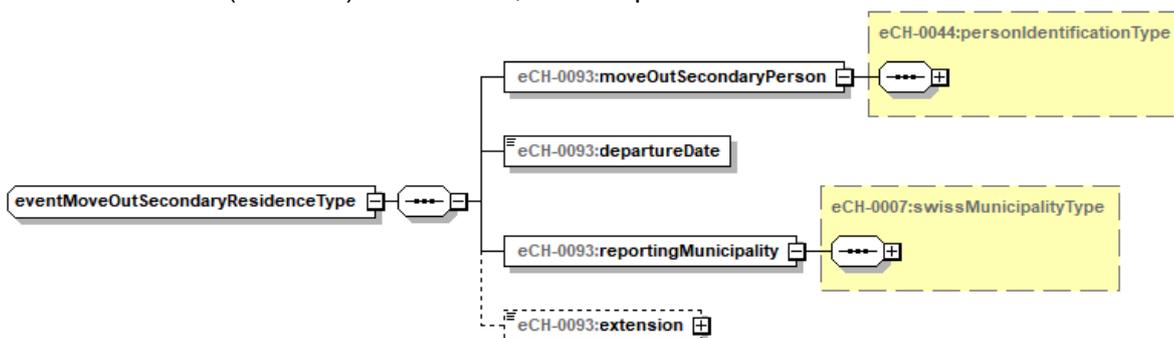


Figure 15: eventMoveOutSecondaryResidence

4 Sécurité

Aucune

5 Exclusion de responsabilité - droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association **eCH** et mises gratuitement à la disposition des utilisateurs ainsi que les normes de tiers adoptées, ont seulement valeur de recommandations. L'Association **eCH** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisateur est tenu d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes **eCH** ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes **eCH** peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Bien que l'Association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que l'utilisateur pourrait subir par suite de l'utilisation des normes **eCH** est exclue dans les limites des réglementations applicables.

6 Droits d'auteur

Tout auteur de normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en question ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'Association **eCH** pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention des auteurs **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes **eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par **eCH**, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.

Annexe A – Références & bibliographie

[eCH-0007]	Norme concernant les données Communes, version 5.0
[eCH-0010]	Norme concernant les données Adresse postale pour les personnes physiques, les entreprises, les organisations et les autorités, version 5.1
[eCH-0011]	Norme concernant les données Données personnelles, version 8.1
[eCH-0020]	Norme d'interface Motifs d'annonce Registre des personnes, version 3.0
[eCH-0021]	Norme concernant les données Données complémentaires sur la personne, version 7.0
[eCH-0044]	Norme concernant les données Echange d'identifications de personne, version 4.1
[eCH-0058]	Norme d'interface Cadre d'annonce, version 5.0
[RFC2119]	Key words for use in RFCs to Indicate Requirement Levels
[XSD]	XML Schema Part 1: Structures. W3C Recommendation 2 mai 2001. XML Schema Part 2: Datatypes. W3C Recommendation 2. Mai 2001.

Annexe B – Collaboration & vérification

Aeberhard Katrin, membre du Comité de l'ASSH
Binder Beat, Canton Fribourg
Brunner Christian, Canton Soleure
Bucher Huwyler Erika, Association suisse des services des habitants ASSH
Bürgi Marcel, VRSG
Egloff Andrea, Ruf Informatik AG
Geiger Viktor, Canton Argovie
Grogg Peter, Bedag Informatik AG
Gubler Petra, Information Factory AG
Huber Hans, Ruf Informatik AG
Kauer Urs, CSI-DFJP
Kneubühl Cornelia, VEMAG Computer AG
Koller Thomas, InnoSolv AG (NEST)
Kummer Patrick, OFS
Kupferschmid Andrea, Canton Berne
Laube Erich, ELCA Informatik AG
Lehmann Paschi, VEMAG Computer AG
Meier Regula, Bedag Informatik AG
Meile Benjamin, InnoSolv AG (NEST)
Meili Roger, Ville de Zurich
Morel Denis, Swiss Post Solutions AG
Moresi Enrico, Lusstat Statistik Lucerne
Müller Stefan, Informatik Leistungszentrum Obwald et Nidwald
Podolak Stefan, OFS
Naef Hanspeter, ZAS
Roth Philipp, Deloitte Consulting AG
Schürmann Carmela, Ville de Zurich

Steimer Thomas, OFJ
 Stingelin Martin, Stingelin Informatik
 Stucky Leo, Canton Zurich
 Sulzer Daniela, Hürlimann Informatik AG

Annexe C – Abréviations & glossaire

Terme	Définition
Motif d'annonce	Un motif d'annonce est un évènement qui rend nécessaire des mutations de données dans le registre des habitants, conformément à la norme eCH-0005 «Système d'annonce», et qui conduit à l'annonce à un système tiers. Les mutations qui n'entraînent aucune annonce à un système tiers ne sont pas abordées dans ce document.
Evènement	L'apparition d'un fait spécifique, par exemple une naissance, ou l'apparition d'un moment déterminé, comme par exemple la majorité.
Annonce d'évènement	Annonce de toutes les informations pertinentes relatives à un motif d'annonce déterminé, à un ou plusieurs organismes externes.

Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente

- RFC 2016-1 eDéménagement – lieu d'arrivée
- RFC 2017-100 eCH-0093: Autres annonces entre la commune de domicile principal et la commune du domicile secondaire

Annexe E – Liste des figures

Figure 1: Diagramme UML concernant le processus départ/arrivée (voir en annexe pour une version de plus grandes dimensions).....	7
Figure 2: Processus dans le contexte du domicile secondaire	8
Figure 3: eventMoveOutType.....	9

Figure 4: moveOutPersonType (version de plus grandes dimensions en annexe) 11

Figure 5: destinationType 12

Figure 6: eventMoveInType 13

Figure 7: moveInPersonType 13

Figure 8: moveInReportingMunicipalityType 14

Figure 9: eventDeathType 15

Figure 10: eventSecondaryResidencePermitType 16

Figure 11: secondaryResidencPermitPersonType (version de plus grandes dimensions en annexe)..... 18

Figure 12: secondaryResidencePermitDestinationType 19

Figure 13: eventMoveInSecondaryResidenceType 19

Figure 14: secondaryResidenceType 20

Figure 15: eventMoveOutSecondaryResidence 20

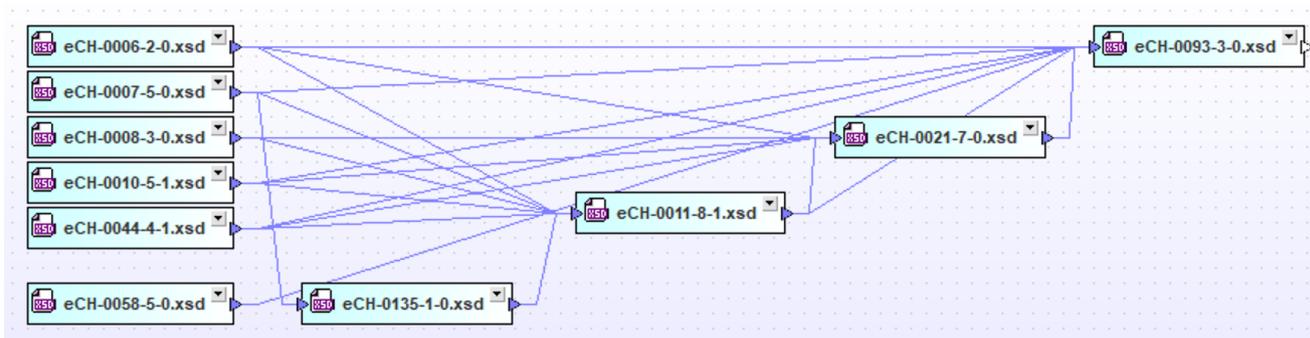
Figure 16: moveOutPersonType 26

Figure 17: secondaryResidencePermitPersonType 27

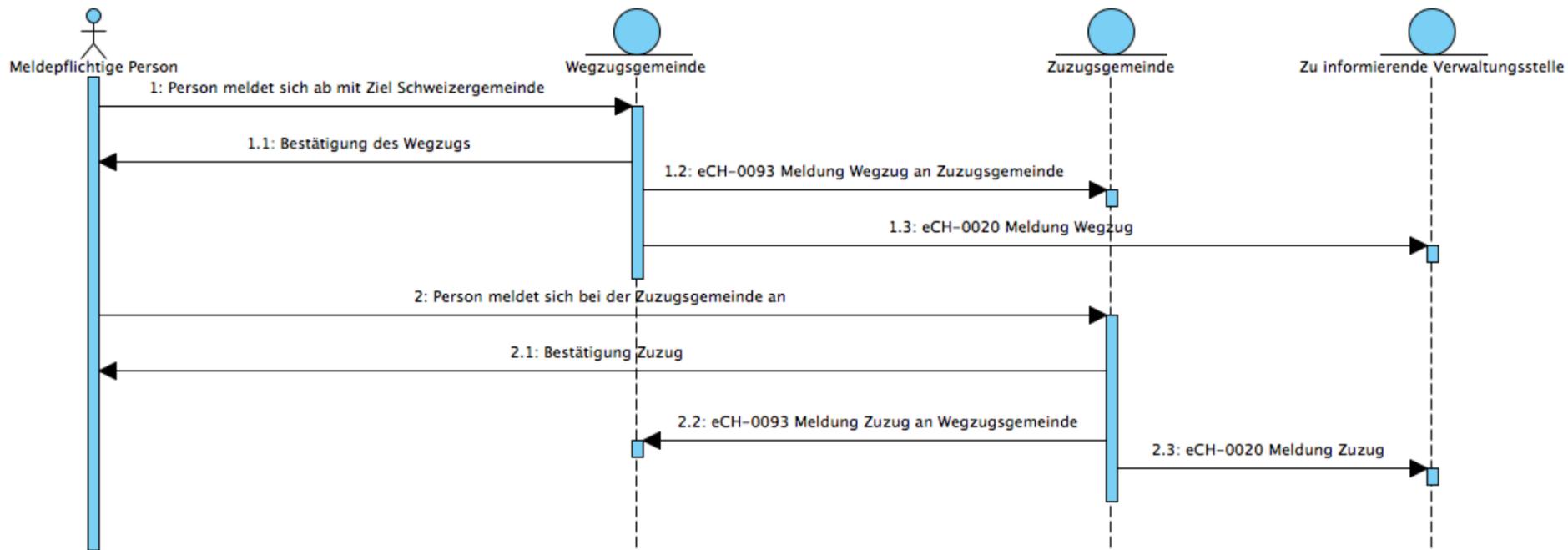
Annexe F – Liste des tableaux

Aucun

Annexe G – Dépendances



Annexe H – Figures



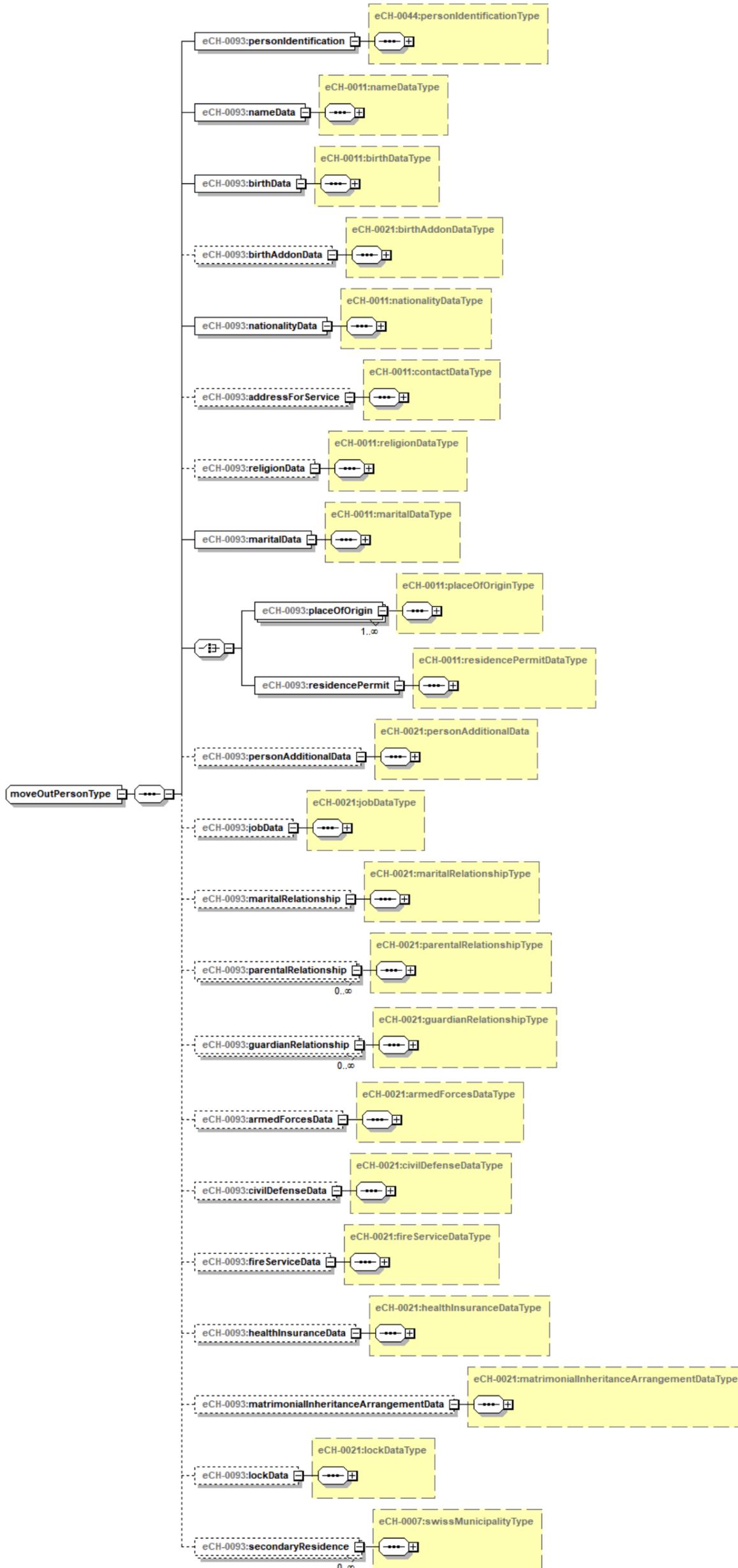


Figure 16: moveOutPersonType

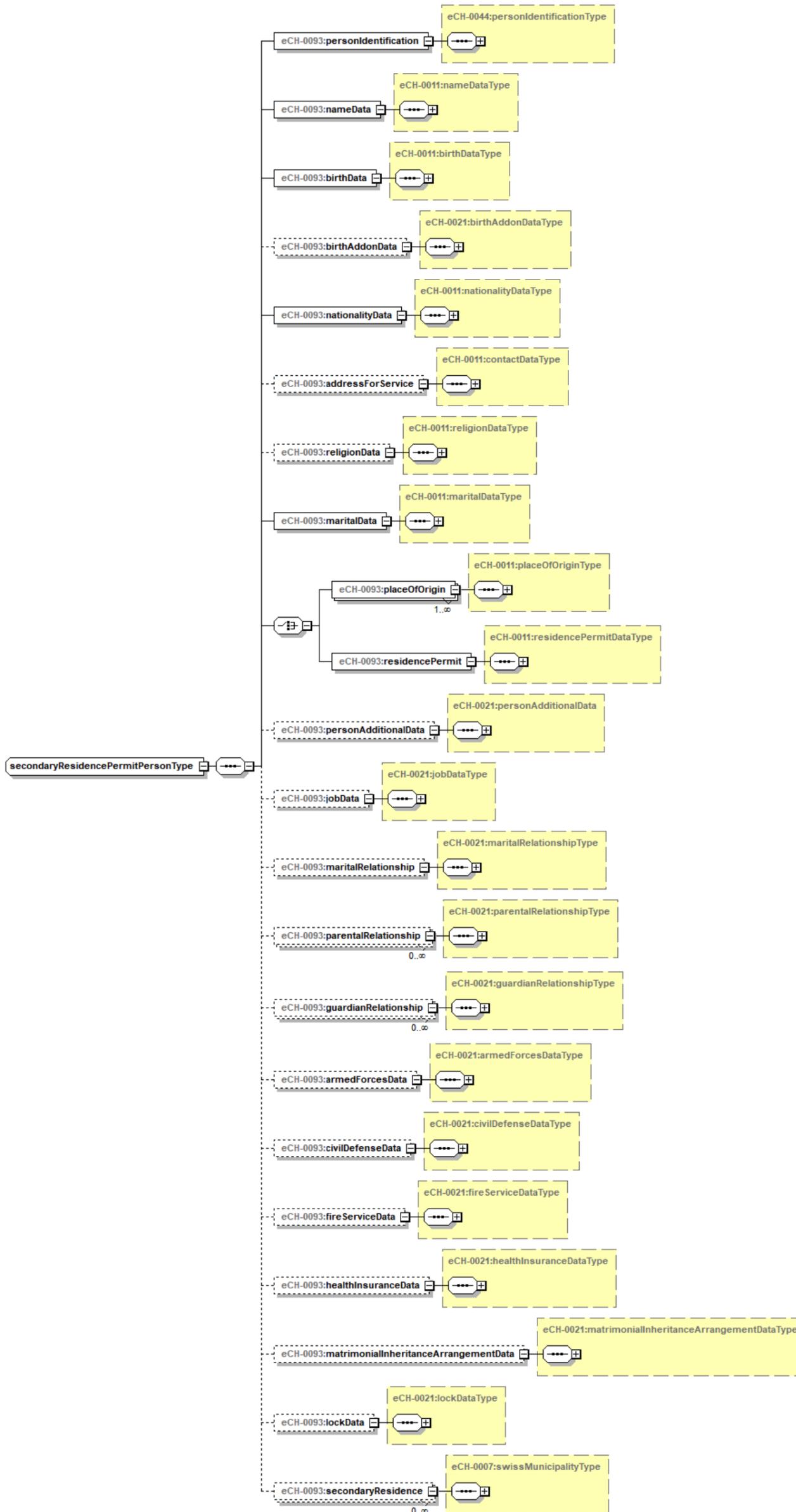


Figure 17: secondaryResidencePermitPersonType